

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

Présents : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Pierrette DOMBLIDES, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU ; Messieurs Bernard CAZENAVE, Bernard DEFRANCE, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

Absent excusé : Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU ; Messieurs Stéphane PINARD, Christian WILS.

Ont donné pouvoir : Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU à Monsieur Marc DESPLAT ; Monsieur Christian WILS à Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE.

23 - 19 SERVICE D'AIDE À DOMICILE : MODIFICATION DU TARIF HORAIRE 2023

Le Conseil Départemental nous a notifié un nouvel arrêté de tarification concernant le service d'aide à domicile. Un complément de 2 € par heure a été votée en février. Il fixe le nouveau tarif horaire (semaine, dimanches et jours fériés) à 27,12 € / h à compter du 1er janvier 2023 . Il est établi de la manière suivante :

- 23 €/h : tarif horaire de référence (base de calcul de la participation bénéficiaire)

- + 0,12€/h : part du tarif relative à la différence entre ce tarif de référence et le tarif horaire global 2023 du SAAD hors revalorisation des salaires (pris en charge intégralement par le Département)

- + 4 €/h : part du tarif relative à la revalorisation des salaires (pris en charge intégralement par le Département).

Ce tarif sera appliqué par le service à partir du 1^{er} avril. Une dotation complémentaire de 2€ par heure sera versée dans le courant de l'année sur la base des heures réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce nouveau tarif.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,
le 5 avril 2023



Le Maire d'Orthez
Président du CCAS
Emmanuel HANON